

# Le 24 janvier férié

Autor(en): **Vulliamoz, Aug.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **51 (1913)**

Heft 8

PDF erstellt am: **11.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-209360>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



# CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),  
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement  
à l'Agence de Publicité Haasenstain & Vogler,  
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,  
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;  
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.  
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

**Sommaire** du N° du 22 février 1913 : Le Plébiscite. — Le 24 janvier férié (Aug. Vulliamoz). — Boutade. — A la diète de Zurich. — Boutades. — La granta Raissé (S. G.). — Les vieilles chansons (Pierre d'Antan). — Boutades. — Autour de l'urne (J. M.). — Boutades. — Les sonnets du bonheur. — Boutades. — Pour le patois (A suivre). — Boutades.

## LE PLÉBISCITE

Désirez-vous que le 24 janvier soit choisi comme jour de fête nationale populaire et déclaré férié ?

Réponse par oui ou par non.

Le scrutin sera clos le dimanche 9 mars et le résultat en sera publié dans le numéro du Conteur du samedi 15 mars.

## LE 24 JANVIER FÉRIÉ

NOTRE plébiscite sur la question de savoir si le 24 janvier, anniversaire de la proclamation de notre indépendance, doit être déclaré férié, nous a valu entre autres la réponse que voici :

Montreux, le 16 février 1913

A la Rédaction du Conteur vaudois,  
Lausanne.

Monsieur le Rédacteur,

Votre question, au premier abord, rend perplexe. Il n'en doit rien être pourtant. D'accord que le 24 janvier fut une manifestation émancipatrice, révolutionnaire même, si l'on peut dire, et j'avoue que, comme telle, elle m'est foncièrement sympathique. La cocarde verte était un signe de rupture avec un régime, mais était-ce le nouveau régime ? Malheureusement pas. Le 24 janvier ne fut pas un acte, c'était une conséquence. Et pour voir la cause, l'acte lui-même, il faut regarder en arrière, vers l'aube glorieuse du noble martyr de Davel. Il faut remonter à la date du 24 avril 1723. Davel s'était levé ; il sortit du rang pour changer un régime d'esclavage et d'abus : on l'abandonna, on le conduisit à l'échafaud ! « Je ne doute pas que ma mort ne soit un jour utile à mon pays », a-t-il dit avant de mourir. C'est cet exemple qui incita Frédéric-César de la Harpe, entr'autres, à continuer l'œuvre commencée. Il parvint d'autant plus facilement à décider Bonaparte à intervenir par la force que par un hasard tout providentiel, cette alternative rentrait dans le plan des Français. Et c'est grâce à cette intervention, qui aboutit à la chute de Berne, que le drapeau de la « République lémanique » put se montrer le 24 janvier, place de la Palud. Mais était-ce l'émancipation des Vaudois ? Non point. Les années qui suivirent furent une époque de lutte entre Vaudois, partisans et non partisans de l'émancipation. Les juges et les bourreaux de Davel avaient encore trop de continuateurs. Et rien ne prouve que le comité vaudois réactionnaire qui voulait replacer notre pays sous le joug de Berne, ne fût parvenu à ses fins, si Bonaparte n'était de nouveau intervenu par sa proclamation du 8 vendémiaire : *Aux habitants de*

*l'Helvétie*, prélude à l'acte de médiation de 1803, où se lit, entr'autres, cette phrase qui restera toujours comme un reproche : « ... le sang suisse a coulé par des mains suisses. »

Ce n'est qu'à partir du 14 avril 1803, jour de la première assemblée du Grand Conseil, où furent décrétées nos couleurs nationales actuelles et où fut proclamée la souveraineté effective du peuple, qu'on peut dire que notre pays a vécu sa propre vie, que sa population s'est accrue et que sa politique, en s'inspirant des principes des hommes de 1798 et 1803, est utile et fait honneur à la Suisse.

Ces deux dates sont chacune un anneau de la chaîne, mais le 14 avril 1803 est un souvenir heureux, le 24 janvier 1798, un souvenir douloureux.

Pour ces motifs, je vote donc : « Oui », pour le 14 avril, jour férié et fête nationale vaudoise, et : « Non », pour le 24 janvier.

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur, mes sentiments patriotiques.

Aug. VULLIAMOZ.

\*\*\*

Pour respectable qu'il puisse être, l'avis de notre correspondant n'est pas le nôtre. Nous avons dit pourquoi dans notre dernier numéro. — (Red).

**Les lions.** — Dernièrement, un brave commissionnaire conduisait un groupe hétéroclite visiter le Tribunal fédéral.

Quand la tournée fut terminée et qu'on fut arrivé à la grande porte ornée de deux lions en marbre, un loustic, avisant le guide, lui demanda à haute voix de façon à être entendu de tous :

— Ces lions-là ! quand leur donne-t-on à manger ?

— Chaque fois qu'ils rugissent, répondit malicieusement le guide.

## A LA DIÈTE DE ZURICH

NOUS extrayons la lettre suivante des *Annales fribourgeoises*, revue d'histoire, d'art et d'archéologie dont le premier numéro vient de paraître chez les éditeurs Franière frères, à Fribourg, et qui promet d'être pour nos amis les Fribourgeois ce qu'est pour notre canton l'intéressante *Revue historique vaudoise*. L'auteur de cette lettre est M. Maurice de Techtermann, second délégué fribourgeois à la Diète, avec M. de Maillardoz.

Zurich, samedi 11 juillet 1840.

... Tu m'as fait bien rire en me demandant des détails sur les bals de Zurich ; depuis 1830 ce n'est plus la coutume d'en donner pendant les diètes ; il n'y en a pas eu depuis que je suis ici, et il n'y en aura pas. J'ai été invité hier à un dîner diplomatique que son Excellence le bourgmestre de Muralt a donné à sa campagne de Wollishofen. Il était vraiment superbe ; il y avait entre autres des vins exquis, chevreuil (véritable), faisans, melons, pyramides de glaces, etc. Ce qui m'a frappé, c'est que de temps en temps on passait de grandes coupes de cristal rem-

plies de glace pour mettre dans les verres. La maîtresse de la maison n'assistait pas à ce dîner, où il n'y avait que des hommes.

Comme je te l'ai déjà dit, l'ouverture de la diète a eu lieu par un temps horrible. A 8 h., tous les cantons catholiques ont été à la messe ; on s'est ensuite réuni à l'hôtel des postes et l'on a traversé toute la ville entre une haie de soldats, fort beaux, pour se rendre à la grande église, où nous attendait le corps diplomatique en grand costume. Après un morceau de musique, le bourgmestre de Muralt a prononcé un long discours et l'on s'est ensuite rendu à la salle des séances, où l'on a commencé la besogne. Voici l'ordre du cortège : deux secrétaires en grand costume, portant sur des coussins de velours rouge brodés d'or, le Pacte fédéral et les sceaux de la Confédération ; le grand sautier de la Confédération en grand costume, puis le bourgmestre accompagné d'huissiers, de colonels fédéraux, etc., ensuite les députations de tous les cantons, marchant deux à deux, chacun étant suivi de son huissier aux couleurs du canton.

Nous avons fait et reçu un grand nombre de belles visites ; entre autres le comte de Syracuse, frère du roi de Naples, nous a envoyé sa carte.

Nous avons changé de logement avant-hier, nous sommes à merveille : nous avons un salon donnant sur la Limatt et le lac, chacun une chambre à coucher, celle de M. Maillardoz donnant sur la Limatt, et la mienne sur le lac, et une chambre d'huissier, le tout très élégamment meublé, pour le prix de deux louis par semaine.

Voici quel est l'ordre de ma journée : nous nous levons à 6 heures, nous déjeunons à 6<sup>1</sup>/<sub>2</sub> heures, nous travaillons ensuite pour la séance de la Diète qui s'ouvre à 9 heures, et dure jusque vers les 2 heures, tous ou presque tous les députés dînent ensemble, tantôt dans un endroit, tantôt dans l'autre ; ce dîner se prolonge ordinairement jusque vers les 4 heures. Je viens ensuite écrire mon rapport au Conseil d'Etat sur la séance, travail de dix à douze pages, cela me mène jusque vers les 7 h. <sup>1</sup>/<sub>2</sub>. Je vais ensuite me promener avec le colonel de Maillardoz jusqu'à 9 heures où nous allons souper avec les députés, puis nous nous couchons vers les 10<sup>1</sup>/<sub>2</sub> heures. Cette vie est fatigante. Nous avons quatre séances par semaine, les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Aujourd'hui et demain nous avons vacance...

**La preuve.** — Quoi ! vous soutenez que souvent les chiens ont plus d'esprit que leur maître ?

— Certainement, et moi j'en ai un !

**Entre ouvriers.** — Toi aussi, hein, t'es pour la journée de huit heures ?

— Pardine ! Une fois ça obtenu, je pourrai turbiner trois heures de plus chez un autre patron.